

Regards sur Anjou

Reportage

Service égout et aqueduc



Après les équipes d'horticulture et des parcs, ce mois-ci, nous vous invitons à découvrir le quotidien du Service égout et aqueduc de la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou.

Cette équipe de neuf employés est responsable de l'entretien et des réparations des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire d'Anjou. Des neuf employés, sept sont attitrés aux réparations et aux excavations et deux s'occupent des réparations reliées aux bornes-fontaines.

Leur travail consiste notamment à :

- réparer les boîtes de service d'aqueduc (« bonhomme d'eau »);
- effectuer des travaux d'ouverture et de fermeture d'eau chez les citoyens lorsque ceux-ci effectuent des travaux;
- réparer les bornes-fontaines;
- colmater les fuites d'eau;
- réparer les réseaux d'aqueduc et d'égout.

De plus, lors de travaux d'excavation, ils doivent veiller à la qualité de l'eau. Fidèle au poste, vaillante et disponible, cette équipe travaille pratiquement tout le temps sur des urgences et doit assurer un service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24! Il est évident que la planification des travaux devient une tâche plutôt ardue lorsque l'on dépend des urgences!

Anjou fête ses 60 ans avec la tenue d'un petit bal!
(voir page 5)

Message de Luis Miranda



Nos enveloppes budgétaires encore réduites

Pour 2017-2018-2019, la Ville centre a octroyé à l'arrondissement un Plan triennal d'immobilisations (PTI) de 16,9 M\$, dont 5,6 M\$ pour 2017. Le 6 septembre dernier, le conseil d'arrondissement a approuvé les investissements qui seront réalisés à même cette enveloppe (bâtiments, parcs, infrastructures, ameublement et équipement informatique). Mentionnons que ces montants seront à la charge des Angevins.

En plus de notre PTI, la Ville centre assume certains investissements dans le cadre de divers programmes. Par exemple, les rues artérielles relèvent de ses compétences, celle-ci a la responsabilité d'investir dans leur réfection. Dans d'autres cas, la Ville centre développe des programmes à partir de subventions provenant d'autres paliers de gouvernement, c'est le cas notamment de la mise aux normes des arénas. Alors qu'auparavant l'arrondissement pouvait obtenir directement des subventions des gouvernements supérieurs, la demande est maintenant gérée par la Ville de Montréal. Elle en a dorénavant pris le contrôle. Comme cette dernière reçoit le financement, elle en assume la gestion selon sa priorisation des projets soumis par les arrondissements. Cela peut laisser croire que la Ville centre nous consent plusieurs investissements. Or, comme je le souligne régulièrement, nous lui rapportons, rien que cette année, 110 M\$ en revenus (taxes municipales et droit de mutation immobilière appelé taxe de bienvenue), alors qu'elle nous retourne une enveloppe budgétaire de 18 M\$ pour le budget d'exploitation! Aussi, des investissements de 2, 3 ou 4 M\$ grâce aux différents programmes sont bien peu comparativement aux dizaines de millions de dollars que nous lui versons annuellement.

Dans quelques jours, nous adopterons le budget 2017 et, comme chaque année, nos enveloppes budgétaires ont été réduites. Par chance, le peu de précipitations de neige des deux dernières années nous a permis de dégager des surplus qui seront utilisés pour équilibrer notre budget.

Comment expliquer que les revenus de la Ville de Montréal croissent, que le coût des salaires et des contrats augmentent, que nous retournons environ 35 M\$ à la Ville chaque année en revenus nets après avoir financé les services d'agglomération (ex. : eau potable, pompiers et policiers, etc.), mais que les budgets qui nous sont alloués soient encore réduits! Soyez assurés que je continuerai à revendiquer plus de justice pour les Angevins!

Je vous invite, par ailleurs, à prendre connaissance du discours que j'ai prononcé sur la situation financière à la séance extraordinaire du 6 septembre dernier, en page 2.

Je demeure disponible pour discuter avec vous, vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 735 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

Copyright 2016 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Rapport sur la situation financière

Présenté le 6 septembre à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je vous présente le rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou tel que stipulé dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ce rapport traite des résultats financiers de l'année 2015, des projections financières pour l'année 2016, ainsi que des orientations budgétaires pour 2017, et du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI). Je vous invite donc à le consulter.

Résultats financiers 2015

En 2015, nous avons reçu 23 329 700 \$ de la Ville centre en dotation budgétaire afin de couvrir les dépenses de l'arrondissement. Pour offrir des services de qualité sans faire de coupures, l'arrondissement a plutôt besoin d'un budget de 31 134 000 \$.

Comme le montant remis par la Ville centre est loin d'être suffisant, nous avons dû imposer une taxe locale afin d'atteindre cet objectif.

À la fin de l'année, les dépenses de l'arrondissement totalisaient 29 385 900 \$ et les revenus étaient de 1 286 400 \$. Nous avons donc réussi, malgré tout, à dégager un surplus de 1 399 500 \$. Nous devons ce surplus à notre gestion saine et efficace ainsi qu'aux précipitations de neige beaucoup plus faibles que prévu.

Résultats du programme triennal d'immobilisations (PTI) de 2015

Le PTI permet d'effectuer des projets qui vont assurer la pérennité des infrastructures et des équipements déjà existants, et même d'en ajouter d'autres lorsque c'est possible. La Ville centre remet une enveloppe aux arrondissements pour effectuer certains projets. En 2015, le montant reçu était de 6 178 000 \$. Les travaux réalisés s'élèvent au montant de 3 516 600 \$.

Voici un aperçu des principales réalisations :

- Le projet pilote de revitalisation de la Place Chaumont;
- La rénovation de l'aréna Chaumont;
- Le remplacement du système de climatisation du Centre Roger-Rousseau;
- Divers travaux de réfection routière, de circulation, de voirie;
- L'achat de matériel roulant.

D'autres projets furent reportés en 2016, comme par exemple :

- Le remplacement des fenêtres de la bibliothèque Jean-Corbeil;
- Le réaménagement du parc de Talcy.

Situation financière 2016

En 2016, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté un budget total de 30 451 400 \$ constitué des transferts de la Ville centre au montant de 21 993 000 \$ et de revenus autonomes de 1 505 000 \$.

Afin de financer l'écart entre les montants alloués par la Ville centre et les besoins de l'arrondissement, nous avons dû affecter un montant de 690 000 \$ provenant de notre surplus en plus d'imposer une taxe locale. Nous souhaitons terminer l'année 2016 sans dépense supplémentaire au budget voté tout en offrant la même qualité de services à nos citoyens.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016, 2017 et 2018

L'enveloppe du PTI en 2016 pour Anjou est de 5 663 000 \$. Les projets priorités par l'arrondissement sont :

- La mise aux normes du dépôt à sel;
- La réfection de la toiture de l'édifice Goncourt;
- L'aménagement de terrasses à la Place Chaumont;
- Le réaménagement du parc Lucie-Bruneau;
- L'acquisition d'une génératrice pour le Centre Roger-Rousseau en cas de mesures d'urgence;
- L'acquisition de matériel roulant, dont une nouvelle souffleuse et une rétrocaveuse;
- L'aménagement de la Place publique dans le cadre du 375^e en collaboration avec la Ville centre.

Orientations 2017

Avec une indexation de seulement 1 % sur l'enveloppe budgétaire et une réduction imposée de 2,5 % de la masse salariale, l'arrondissement n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour faire face aux augmentations du coût des contrats, de l'indexation des dépenses pour la rémunération, les biens et les services.

Cette situation constitue un défi pour dresser un budget 2017 sans diminution de service et qui respecte la capacité des Angevins de payer. Nous ferons des pieds et des mains pour y arriver.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017, 2018 et 2019

Les investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2017-2018-2019 s'élèvent à 16 989 000 \$ pour les trois années, dont 5 663 000 \$ pour l'année 2017. La répartition de ces dépenses d'investissement a été rendue publique lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.

Soyez assurés que nous travaillons toujours dans l'objectif de vous offrir les meilleurs services possible au moindre coût!

Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les mardis **4 octobre** et **1^{er} novembre**, à **19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7 701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Journée PORTES OUVERTES 2016



Un succès sur toute la ligne!

Le samedi 10 septembre dernier, sous un soleil radieux, 3 500 personnes sont venues participer à l'une ou l'autre des activités offertes lors de la journée portes ouvertes qui se tenait à la mairie de l'arrondissement d'Anjou et dans les édifices municipaux adjacents. L'arrondissement d'Anjou remercie les Angevins de s'être déplacés en si grand nombre et souhaite souligner le travail exceptionnel des organismes partenaires et des employés de l'arrondissement qui ont fait de cette journée une vraie réussite!



La joie se lit sur les visages des participants, jeunes et grands.



En avant, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement, et, en arrière, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement du district Ouest, sont en compagnie de deux Angevins.

théâtre jeune public

LAISSEZ-PASSER DISPONIBLES 1 HEURE AVANT LE SPECTACLE.

Histoire de pomme no 26



Centre communautaire d'Anjou
Samedi 15 octobre, à 11 h
Pour les enfants âgés de 4 ans et plus

Suivez l'enquête rocambolesque d'un détective excentrique qui recherche un mystérieux voleur de tarte aux pommes.

Tom et Tom ont la chair de poule



Centre communautaire d'Anjou
Vendredi 21 octobre, à 19 h
Pour les enfants âgés de 6 ans et plus

Musique, cirque et magie seront au rendez-vous dans cette œuvre clownesque élaborée par deux personnages loufoques qui feront tout pour faire rire les enfants!

Permis obligatoire pour quels types de travaux?

Plusieurs travaux de construction ou d'aménagement exigent un permis ou une autorisation avant de procéder. La plupart des citoyens savent qu'il faut en obtenir un pour ériger un bâtiment, réaliser un agrandissement ou effectuer des rénovations importantes. En revanche, saviez-vous que l'installation d'une piscine, d'une terrasse, d'un perron ou d'un balcon, par exemple, nécessite aussi un permis?



De plus, des normes régissent entre autres :

- La superficie minimum de verdure sur un terrain;
- Les marges pour l'installation de clôture, de cabanon ou autre dépendance;
- La largeur maximale autorisée pour une entrée charretière;
- L'abattage d'un arbre. Un permis sera délivré uniquement si l'arbre est malade ou mort.

La délivrance de permis permet de nous assurer du respect de nos divers règlements lors des travaux et évite beaucoup de problèmes par la suite.

Ainsi, nous vous conseillons de vous présenter au comptoir des permis avant d'entreprendre des travaux. Si vous prévoyez en effectuer, nous vous invitons à communiquer avec nous le plus tôt possible afin d'obtenir votre permis au moment souhaité.

Renseignements :

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
7171, rue Bombardier, 2^e étage
Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Tél. : 514 493-5115

60^e anniversaire d'Anjou

De 1989 à 1997

L'économie au ralenti



L'administration du troisième maire d'Anjou, Richard Quirion, est marquée par une conjoncture économique particulière, indépendante de sa volonté, imposée de l'extérieur et entravant, du moins en partie, son désir d'améliorer la situation d'Anjou et de ses citoyens. Dans les années 1990, l'économie du Québec est au ralenti : inflation et chômage sont à l'ordre du jour, compliquant la situation financière de la municipalité.

Plusieurs projets entrepris à l'arrivée de M. Quirion à la mairie doivent être reportés jusqu'à ce que la situation économique permette un redémarrage. C'est notamment le cas du projet du golf métropolitain et de celui du parc industriel. Les annonces de « première pelletée de terre » et d'investissements sont rares à l'époque. À la mairie, on fait le maximum pour que le fardeau fiscal demeure aussi léger que possible pour les contribuables. À cette fin, des réformes administratives et des resserrments dans les services sont entrepris : il s'agit de préserver l'enviable situation d'Anjou parmi les villes de l'est de l'île de Montréal.

Élu maire en 1989, Richard Quirion occupe ce poste durant deux mandats successifs avant de se retirer, comme il l'avait promis en acceptant le poste de premier magistrat.

À suivre!

JOUR FÉRIÉ

Ouvert ou fermé?

Les bureaux administratifs de l'arrondissement ainsi que la plupart des édifices municipaux seront fermés le **lundi 10 octobre** en raison de l'**Action de grâces**. En revanche, les arénas Chaumont et Chénier seront ouverts.

À noter que les collectes se tiendront selon l'horaire habituel.



Bureau du citoyen

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement, district Centre
Équipe Coderre

Samedi 8 octobre, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement

Contrôle animalier

Nouveau règlement sous peu

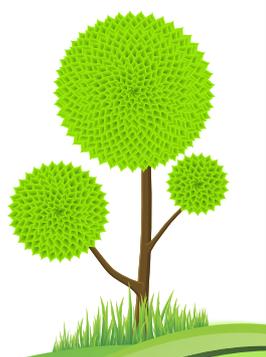


La Ville de Montréal entend adopter sous peu un nouveau règlement sur le contrôle animalier. Nous pourrions vous donner plus de détails sur ce règlement dans un prochain bulletin *Regards sur Anjou*.

En attendant, pour toute question ou tout renseignement, consultez le site Internet à ville.montreal.qc.ca/animaux.

Campagne de la SOVERDI

Vous avez jusqu'au 4 octobre pour commander et payer en ligne un arbre destiné à être planté sur votre terrain et profiter de la campagne de verdissement de la SOVERDI (zone résidentielle) de l'automne! Un grand choix d'arbres indigènes (25 \$) et fruitiers (35 \$) de la plus haute qualité est proposé. Rendez-vous à l'adresse suivante pour commander : unarbrepourmonquartier.org.



La distribution des arbres se tiendra le samedi 15 octobre prochain entre 8 h et midi. Les personnes ayant commandé un ou des arbres seront avisées une semaine avant la date du lieu où se déroulera la distribution, soit dans le stationnement de la mairie d'arrondissement, soit aux travaux publics, selon le nombre d'arbres vendus.

Dernières collectes saisonnières

des résidus verts

LES MERCREDIS 5 ET 19 OCTOBRE, 2 ET 16 NOVEMBRE



Les résidus verts doivent être placés dans des poubelles ou tout autre contenant réutilisable (boîtes en carton ou sacs en papier). Bien fermer les contenants et les déposer sur votre terrain, en bordure de trottoir, le mardi après 19 h ou le mercredi avant 7 h.

des branches de feuillus

LES MARDIS 11 ET 25 OCTOBRE, 8 ET 22 NOVEMBRE, ENTRE 7 h ET 19 h



Pour éviter la propagation de l'agrile du frêne, les branches seront déchiquetées sur place dans un délai de 4 jours selon l'achalandage. Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte en composant le 311.

Propreté

Une campagne de sensibilisation qui interpelle

Vous avez sans doute remarqué les affiches qui ont été installées par la Ville centre un peu partout pour rappeler que les espaces publics ne sont pas des poubelles. Cette campagne vise à sensibiliser tout un chacun aux débris (papiers, mégots, etc.) et aux déchets des animaux laissés sur place alors qu'il est possible de s'en débarrasser de façon appropriée et sans nuisance particulière pour le milieu.

Pour des raisons de salubrité et pour éviter d'incommoder les voisins avec des odeurs nauséabondes, l'arrondissement tient également à mentionner que la propreté est de rigueur aussi sur les terrains privés. Ainsi, partout et en tout temps sur tout le territoire, les débris ne doivent pas être jetés par terre. Tout comme les excréments des chiens, ils doivent être ramassés et déposés dans les poubelles.



Déchets

Problème dans le secteur du Haut-Anjou

Depuis le 5 mai dernier, une nouvelle collecte des résidus alimentaires a été mise en place par la Ville de Montréal dans le secteur 1 de l'arrondissement (Haut-Anjou) pour les habitations de huit logements et moins. Avec l'arrivée de cette nouvelle collecte, la Ville de Montréal, qui est maintenant responsable de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire montréalais, a décidé de remplacer l'une des deux collectes d'ordures ménagères existantes dans le secteur 1 par la collecte des résidus alimentaires.

À la suite de cette coupure, certains citoyens, n'ayant plus accès à deux collectes d'ordures ménagères par semaine, vont déposer leurs déchets dans les poubelles du domaine public (poubelles dans les parcs ou dans les rues), ce qui est interdit. Ce geste est problématique, car les poubelles publiques se remplissent et débordent.

Nous sommes conscients des inconvénients que cette coupure de collecte a pu entraîner, mais nous demandons aux citoyens de respecter les jours et les heures de collecte de chaque secteur. Vous pouvez déposer vos déchets entre 19 h la veille de la collecte et 7 h le matin de collecte, en bordure de trottoir. La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis dans le secteur 1 de l'arrondissement.

Ensemble, travaillons à garder notre quartier propre!





Bureau du citoyen

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville
pour l'arrondissement d'Anjou
Équipe Anjou

Samedi 22 octobre, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement

EXPOSITION

Annette Hudon



Galerie d'art Goncourt (7500, avenue Goncourt)
Du 30 octobre au 24 novembre
Selon les heures d'ouverture de la bibliothèque

Vernissage le 30 octobre à 15 h où un vin d'honneur sera servi.

Depuis plus de 10 ans, Annette Hudon se passionne pour la peinture dans laquelle elle exprime l'amour, la passion et l'harmonie des couleurs. Elle travaille l'huile et l'acrylique avec pinceaux et spatules pour créer des paysages, des portraits, des toiles abstraites ou réalistes.

Annette Hudon, *Lady Diana, Princesse de Galles*, peinture à l'huile, 18 x 20 po.

Anjou fête ses 60 ans avec la tenue d'un petit bal!

Pour souligner les 60 ans d'Anjou, un souper suivi d'une soirée dansante est organisé. Sortez vos plus beaux habits et joignez-vous à nous pour cet événement qui se tiendra au Club de Golf Métropolitain Anjou!

MUSIQUE PAR
FAMILY AFFAIR ORCHESTRA

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016
COCKTAIL À 17H30 | BILLET 60\$ (COCKTAIL, VIN ET SOUPER INCLUS) | TENUE DE VILLE

★★★★★ ANJOU EST FIER DE VOUS PRÉSENTER ★★★★★

LE PETIT BAL DU 60^e

★★★★★ CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ★★★★★
9555, boulevard du Golf, Anjou


Anjou
Montréal

Billets en vente au 7000, boul. Joseph-Renaud
Appelez Julie Marinier-Desjardins
au 514 351-1916, poste 7251318

Lise Thériault
Députée d'Anjou-Louis-Riel



Desjardins
Caisse d'Anjou-Tétreaultville

Réglementation

Abris d'auto temporaires



PAS AVANT L'HALLOWEEN

Nous vous rappelons que les abris d'auto temporaires sont autorisés **uniquement à partir du 1^{er} novembre**. Toutefois, les structures métalliques peuvent être installées dès le 15 octobre.

Voici les normes d'installation à respecter :

- L'abri doit être situé à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,50 m de la bordure de la chaussée;
- Cette distance peut être réduite à 30 cm si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale 0,4 m².
- Dans ces cas, les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,50 m du trottoir ou de la bordure;
- L'abri doit être constitué d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau translucide ou transparent de couleur blanche, non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont donc pas acceptés).

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que, lors de la précédente saison hivernale, nous avons constaté que de nombreux abris d'auto temporaires étaient solidifiés à l'aide de matériaux inadaptés et souvent peu esthétiques. Nous sommes conscients que la population installe ces matériaux afin de consolider l'abri de façon à assurer la sécurité des personnes. Mais nous vous recommandons d'abord de procéder régulièrement à l'enlèvement de la neige sur l'abri et de le renforcer avec des matériaux mieux adaptés.

Enfin, la **sécurité des nombreux enfants** qui circulent à Anjou le soir de l'Halloween est l'une des raisons qui expliquent l'interdiction d'installer la toile sur les structures avant le 1^{er} novembre. Nous vous remercions de respecter le règlement pour que ces abris n'entravent pas la visibilité de nos chers petits, ni celle des personnes qui les accompagnent et, bien sûr, celle des automobilistes qui circuleront dans les rues. Nous en profitons pour demander à ces derniers d'être particulièrement vigilants ce soir-là et de diminuer leur vitesse.

Tiges de protection

La mise en place de tiges de protection des aménagements paysagers le long du trottoir public est autorisée du 1^{er} novembre au 15 avril si les normes suivantes sont respectées :

- Les tiges métalliques sont interdites. Seules sont autorisées les tiges en bois dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm sur 5 cm et les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle telle que Vision Plus de 1/4 po sur 48 po ou un modèle équivalent;
- Leur hauteur minimale doit être de 1,20 m et leur hauteur maximale, de 2 m;
- La distance minimale entre les tiges est de 2 m.

Renseignements : 514 493-5115.

Votre entrepreneur en déneigement est-il en règle?

Sachez que les entrepreneurs qui déneigent les terrains privés (entrées, stationnement) doivent détenir au préalable un permis délivré par l'arrondissement. Ce permis est valable du 1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante pour tous les contrats obtenus à Anjou. **C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il engage détient ce permis.**

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. L'entrepreneur peut se le procurer au bureau Accès Anjou, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

Renseignements : 311.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Racontez le livre à votre enfant en vous inspirant des images



Activités jeunesse

Heure du conte du Haut-Anjou

Bibliothèque du Haut-Anjou
Les vendredis du 7 octobre au 9 décembre, à 10 h

Pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et leurs parents
Inscriptions à la bibliothèque

Initiation des tout-petits au monde des livres et des contes.

Les Scientifines

La science qui pétille sur tes papilles!

Bibliothèque Jean-Corbeil
Dimanche 9 octobre, à 13 h 30

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans
Inscriptions obligatoires

Faites vivre à vos jeunes une expérience inoubliable en leur permettant de jouer avec la science... tout en apprenant!



Brico-fêtes

Halloween

Bibliothèque du Haut-Anjou
Jeudi 27 octobre, à 15 h 30
Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 29 octobre, à 14 h

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Les enfants sont invités à notre bricolage spécial d'Halloween!



Trouille et citrouilles!

Bibliothèques Jean-Corbeil
Dimanche 23 octobre, à 13 h 30

Pour les enfants âgés de 7 à 12 ans
Inscriptions obligatoires

Les enfants sont conviés à décorer une véritable citrouille à l'aide de peinture, de décorations et de matériaux recyclés. L'atelier se poursuit avec d'autres bricolages sur le thème de l'Halloween.

Ciné-Ados

Spécial Halloween

Bibliothèque Jean-Corbeil
Vendredi 21 octobre, à 18 h 30

Pour les enfants âgés de 13 ans et plus

Invite tes amis et venez tous trembler de peur devant un bon film d'horreur. Le film sera annoncé quelques jours avant la projection.



Lire c'est payant!

Lors de la *Semaine des bibliothèques publiques*, du 15 au 30 octobre prochains, les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou proposent aux jeunes abonnés âgés de 13 ans et moins de payer leurs amendes en lisant!

Pour chaque minute de lecture en bibliothèque, 0,10 \$ sera retranché de la somme due. C'est amusant, c'est simple et... c'est payant! Il s'agit d'une façon amusante d'enseigner le sens des responsabilités aux jeunes et de les encourager à la lecture. Il est nécessaire de s'inscrire et de s'installer dans la zone de lecture spécialement aménagée pour l'occasion.

Activités pour adultes



Les matinées des aînés

La santé auditive
Bibliothèque Jean-Corbeil
Mercredi 5 octobre, à 10 h 30

Conférence présentée par Michel Nadeau de l'ADMSQ.

Les testaments
Bibliothèque Jean-Corbeil
Mercredi 19 octobre, à 10 h 30

Conférence présentée par M^e Véronique Lessard, notaire.

Semaine des bibliothèques publiques



Atelier d'écriture
Bibliothèque Jean-Corbeil
Mardi 18 octobre, à 18 h 30
Inscriptions au comptoir du prêt

Vous caressez l'idée d'écrire et vous vous demandez par où commencer? Notre animatrice vous offre un atelier de deux heures de création littéraire ludique dans une ambiance sympathique et créative.

Formations aux outils numériques



Bibliothèque Jean-Corbeil
Inscriptions obligatoires sur place ou par téléphone au 514 493-8268

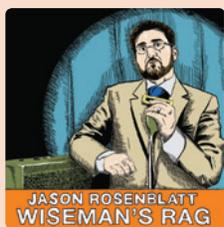
Le livre numérique, le 4 octobre, à 10 h

Initiation au clavier et à la souris, le 5 octobre, à 10 h

Initiation à Facebook, le 11 octobre, à 10 h

Soirées-concert Anjou

Quatuor Jason Rosenblatt



Église Jean XXIII
7101, avenue de l'Alsace
Jeudi 6 octobre, à 19 h 30
Coût : 10 \$

Le Quatuor Jason Rosenblatt nous propose une perspective tordue du blues, de la musique roots et du vieux jazz. Le compositeur, pianiste et interprète Jason Rosenblatt, mieux connu pour son travail avec le groupe montréalais Shtreiml, est l'un des principaux innovateurs de l'harmonica au monde.

Samskara

Centre communautaire d'Anjou
Jeudi 13 octobre, à 19 h 30
Gratuit



Un voyage musical en Inde en compagnie des musiciens Jonathan Voyer et Shawn Mativetsky qui marient virtuosité, lyrisme et improvisation. Concert de musique classique indienne raffinée qui met en valeur les sonorités féériques du santoor et les rythmes subtils des tabla.

Le Lofi Octet

Église Jean XXIII
7101, avenue de l'Alsace
Jeudi 27 octobre, à 19 h 30
Gratuit



Les talents de compositeur et d'orchestrateur d'Olivier Hébert sont mis en relief par l'originalité de la musique, l'unicité des agencements sonores et la virtuosité de ses complices musiciens.

Billets ou laissez-passer disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. Renseignements : 514 493-8222.